

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 9 juillet 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

Président·e de séance**Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Florence CHARBONNIER	X		
Virgile CHASSAGNON	X		
Nicolas DOUAY	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN			
Sophie LAMBERT-LACROIX			Jacky CUVEX-COMBAZ
Véronique MOLINARI	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI			Véronique MOLINARI

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK			Virginie ZAMPA
Fanny COULOMB			Jean BRETON
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			Laurence VIANES
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Sylvie VIANNET (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			
Joséphine BOURGEOIS (T)			
Antonin BECKER (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)			
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)			
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)			
Marie FERNANDEZ (T)	X		
Mathis MORIN (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)			Emmy MARC
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Kévin SUTTON	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales	X	
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante	X	
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline COLLOMB	Rectorat – Division des personnels enseignants – Présentation dispositif AED-Prépro	X	
Laurent VILLEROT	Rectorat – Division des personnels enseignants – Présentation dispositif AED-Prépro	X	
Gilles SERASSET	Présentation de la suppression du parcours MIAGE	X	
Françoise LERICHE	Présentation de 2 parcours internationaux	X	
Sophie LOUARGANT	Présentations DEES et DEAS	X	
Philippe GIROUD	Directeur pédagogique du SPBS	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

→ Par Caroline BERTONECHE, Florence COURTOIS

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

Informations de la Présidente du CAc

- **Calendrier des CFVU pour l'année 2020/2021**
Sous réserve de modification

Séances le jeudi et exceptionnellement le mardi, de 16h à 18h30

CFVU

Séance

(CFVU)

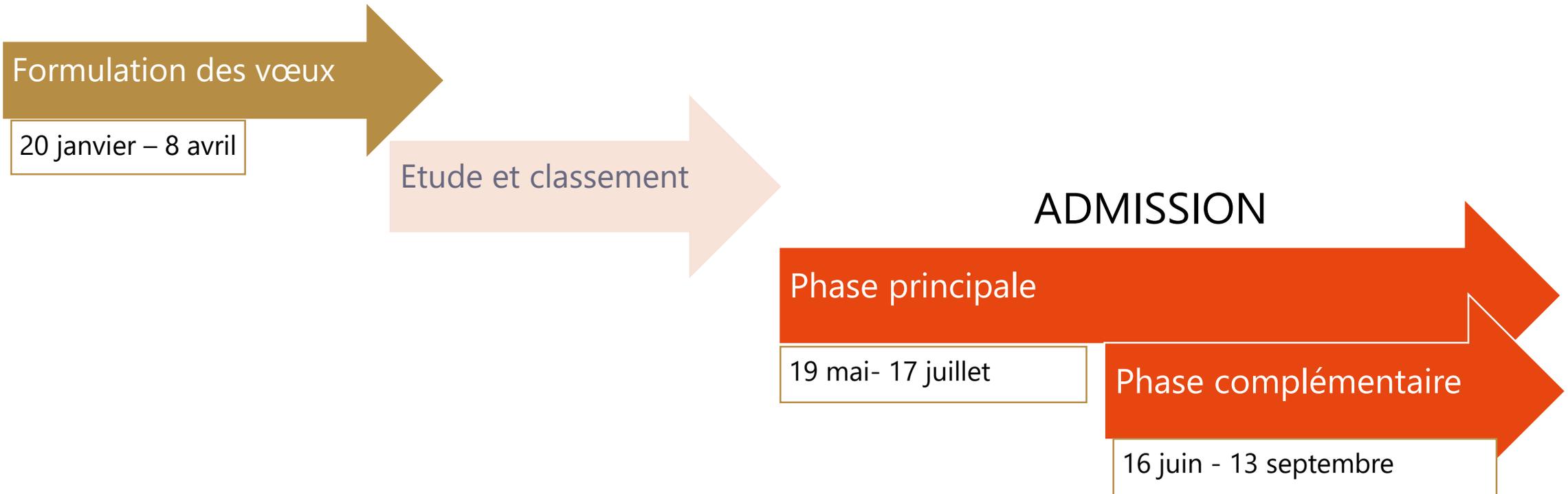
Séance supplémentaire susceptible d'être utilisée

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août									
1	Ma	1	J	CFVU	1	D	Fermeture	1	Ma	1	V	1	L	1	L	1	J	1	S	Fête de Travail	1	Ma	1	J	1	D					
2	Me	2	V		2	L		2	Me	2	S	2	Ma	2	Ma	2	V	2	D		2	Me	2	V	2	L					
3	J	3	S		3	Ma		3	J	3	D	3	Me	3	Me	3	S	3	L		3	J	3	S	3	Ma					
4	V	4	D		4	Me		4	V	4	L	4	J	4	J	4	D	4	Ma		4	V	4	D	4	Me					
5	S	5	L		5	J		5	Ma	5	Ma	5	V	5	V	5	L	Pique	5	Me		5	S	5	L	5	J				
6	D	6	Ma		6	V		6	Me	6	S	6	S	6	S	6	Ma	6	J		6	D	6	Ma	CFVU	6	V				
7	L	7	Me		7	S		7	J	7	D	7	D	7	D	7	Me	7	V		7	L	7	Me	7	S					
8	Ma	8	J		8	D		8	Ma	8	V	8	L	8	L	8	J	8	S	Fête 1995	8	Ma	8	J	8	D					
9	Me	9	V		9	L		9	Me	9	S	9	Ma	9	Ma	9	V	9	D		9	Me	9	V	9	L					
10	J	10	S		10	Ma		10	J	CFVU	10	D	10	Me	10	S	10	L		10	J	10	S	10	Ma						
11	V	11	D		11	Me	Remise	11	V		11	L	11	J	CFVU	11	J	11	Ma		11	V	11	D	11	Me					
12	S	12	L		12	J	CFVU	12	S		12	Ma	12	V		12	V	12	Me		12	S	12	L	12	J					
13	D	13	Ma		13	V		13	D		13	Me	13	S		13	S	13	J	Remise	13	D	13	Ma	13	V					
14	L	14	Me		14	S		14	L		14	J	CFVU	14	D		14	D		14	Me	14	V		14	S					
15	Ma	15	J	CFVU	15	D		15	Ma		15	V		15	L		15	L		15	J	CFVU	15	S		15	D				
16	Me	16	V		16	L		16	Me		16	S		16	Ma		16	Ma		16	V		16	D		16	L				
17	J	CFVU	17	S		17	Ma		17	J	(CFVU)	17	D		17	Me		17	S		17	L		17	J	CFVU	17	S			
18	V		18	D		18	Me		18	V		18	L		18	J		18	J	CFVU	18	D		18	Ma		18	V			
19	S		19	L		19	J	(CFVU)	19	S		19	Ma		19	V		19	V		19	L		19	Me		19	S			
20	D		20	Ma		20	V		20	D		20	Me		20	S		20	S		20	Ma		20	J	CFVU	20	D			
21	L		21	Me		21	S		21	L		21	D		21	D		21	Me		21	V		21	L		21	Me			
22	Ma		22	J	(CFVU)	22	D		22	S		22	Ma		22	J		22	S		22	V		22	L		22	Me			
23	Me		23	V		23	L		23	Ma		23	Me		23	S		23	D		23	Ma		23	J		23	D			
24	J		24	S		24	Ma		24	V		24	D		24	Me		24	Ma		24	V		24	L	Remise	24	J	(CFVU)	24	S
25	V		25	D		25	Me		25	J	(CFVU)	25	V		25	L		25	J	(CFVU)	25	D		25	Ma		25	V		25	D
26	S		26	L		26	J		26	S		26	Ma		26	V		26	V		26	L		26	Me		26	S		26	L
27	D		27	Ma		27	V		27	D		27	Me		27	S		27	S		27	Ma		27	J	(CFVU)	27	D		27	Ma
28	L		28	Me		28	S		28	J		28	D		28	Me		28	Ma		28	V		28	L		28	Me		28	S
29	Ma	CFVU	29	J		29	D		29	Ma		29	V		29	L		29	J	(CFVU)	29	S		29	Ma		29	V		29	D
30	Me		30	V		30	L		30	Me		30	S		30	Ma		30	V		30	D		30	Me		30	V		30	L
			31	S		31	J		31	D					31	Me					31	L				31	S		31	Ma	

Informations de la Présidente du CAc

- **Bilan intermédiaire Parcoursup**
Par Florence COURTOIS

Calendrier 2020

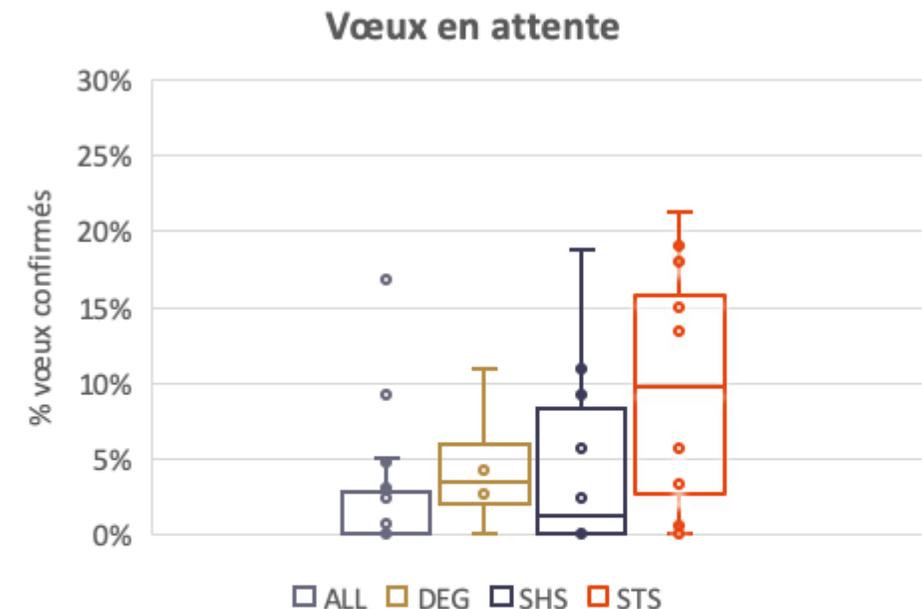
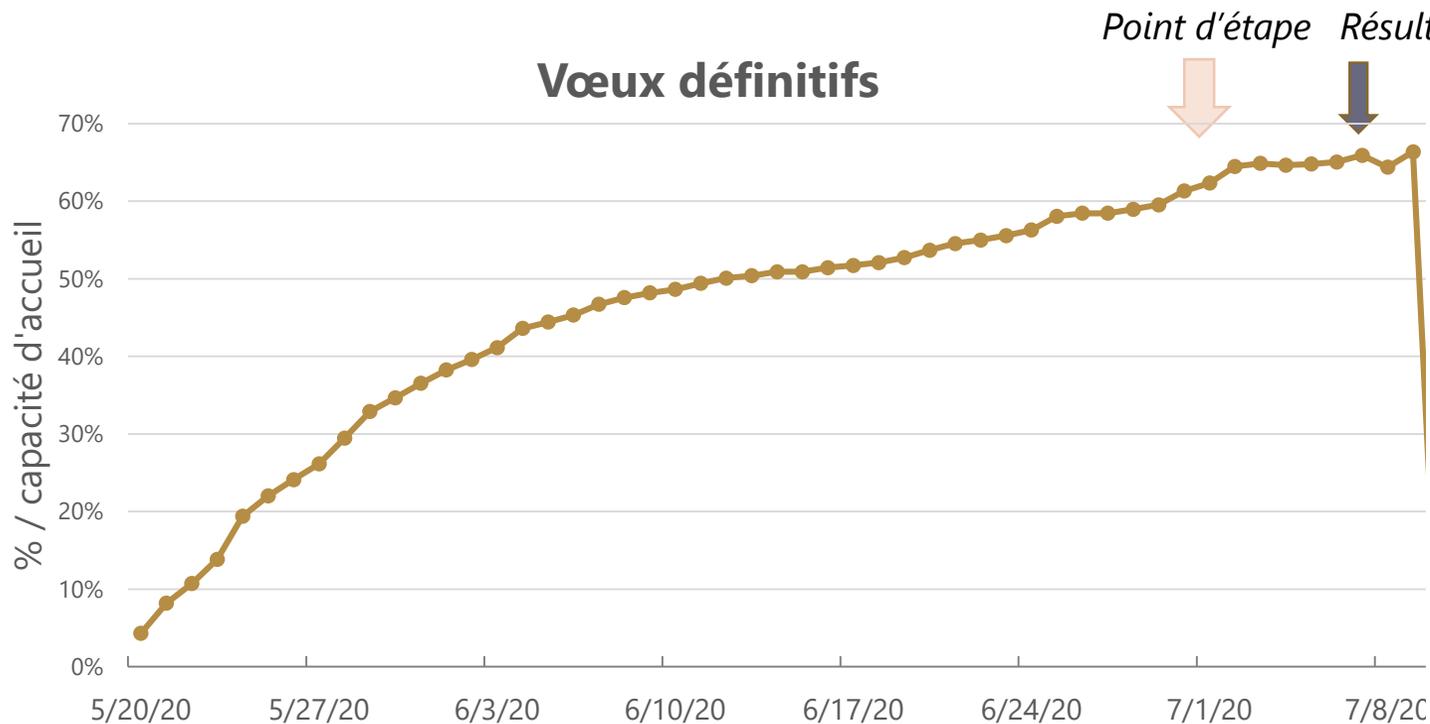


Bilan admissions

- 73 parcours de licence, dont 20 sélectifs
- 39 parcours avec aménagements
- Environ 8600 places
- Stabilité du nombre de vœux confirmés (~ 57 000; + 3%)

Au 9 juillet :

- 66% des places attribuées définitivement
- 4% des vœux confirmés en attente
- ~20 parcours ouverts en procédure complémentaire



Commissions d'Examen des Vœux

Rôle

- Etablissement du classement pédagogique,
- ≠ du classement d'appel, intégrant des taux minimums deboursiers et d'étudiants du secteur

Rapport

- En réponse à une QPC → validation de la procédure; protection du secret des délibérations, nécessité **d'explicitier les critères**
- **Publié** sur le site de l'UGA et associé à chaque descriptif de parcours sur Parcoursup
- Conseils aux candidats pour établissement des dossiers en 2021 :
 - Données procédure 2020
 - Conseils aux candidas

Exemple de tableau (parcours fictif)

Champ de l'évaluation	Rappel général des critères généraux d'examens des vœux publiés sur Parcoursup	Critères retenus par la CEV	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Dégré d'importance
Résultats académiques	Bon niveau dans les disciplines scientifiques	Notes de premières et terminale en mathématiques et Physique-Chimie	Bulletins de notes de première et terminale, (lycéens), note baccalauréat (public reprise d'étude)	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire	Qualité de l'expression écrite en langue étrangère	Notes en LV 1 et LV2	Moyenne annuelle en terminale	Très important
Savoir être	Autonomie, capacité à s'investir	Appréciation des conseils de classe	Fiche avenir, note TPE à l'épreuve anticipée	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation		Projet de formation motivé	important
Engagement, réalisation dans des activités péri ou extra scolaires	Curiosité pour les questions sociétales	Engagements liés aux Droits Humains	champs 'engagements citoyens' de la fiche Avenir, Rubrique Activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Zineb SIMEU-ABAZI : Ces données comprennent-elles les candidatures pour les PEIP de Polytech ?

Florence COURTOIS : Ce bilan concerne toutes les formations de Licence mais aucune formation des IUT ni de Polytech.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
→ Par Caroline BERTONECHE
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	6
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
→ Par Laurent VILLEROT et Caroline COLLOMB
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

Dispositif AED-prépro

Le dispositif de pré professionnalisation mis en œuvre depuis la rentrée 2019 permet aux étudiants souhaitant **devenir enseignant du second degré en collège ou lycée**, ou **professeur des écoles**, de découvrir progressivement le métier d'enseignant avec un accompagnement et une prise de responsabilité adaptée.

Etudiants concernés :

Les **étudiants inscrits en L2 de mathématiques, lettres modernes, sciences physiques-chimie, espagnol, allemand et anglais** et se destinant à l'enseignement **dans le second degré**.

Les **étudiants inscrits en L2 de licence "générale"** et se destinant à l'enseignement **dans le 1er degré**.

Les étudiants boursiers seront prioritaires.

Formation :

Les étudiants bénéficient d'un cycle de formation de 3 années alliant formation universitaire et formation pratique dans un établissement scolaire, de la licence 2ème année jusqu'au master MEEF 1ère année.

Le temps professionnel peut être valorisé dans le parcours de l'étudiant, le lien formation théorique et exercice en responsabilité est renforcé.

Deux tuteurs suivent et accompagnent les étudiants dans l'acquisition progressive des compétences, un tuteur universitaire et un tuteur en établissement scolaire.

Contrat :

Pour cela, un contrat d'Assistant d'éducation de 3 années est conclu avec un collège de l'agglomération grenobloise ou chambérienne, ou avec une école primaire (possibilité d'implantation dans les 5 départements de l'académie.

Les étudiants effectuent 8 heures par semaine en établissement ou en école.

La prise de responsabilité progressive en classe est adaptée :

- 1ère année (L2) : observation et aide aux devoirs
- 2ème année (L3) : co-intervention et aide aux devoirs
- 3ème année (M1) : Prise en charge d'une classe en responsabilité avec appui du professeur-tuteur

La rémunération :

- 862 euros la 1ère année,
- 1198 euros la 2ème année
- 1219 euros la 3ème année

Le cumul de la bourse avec le contrat est possible.

Françoise LERICHE : Ce dispositif est-il également possible à Valence ?

Laurent VILLEROT : Oui, c'est possible à Grenoble, Valence, Chambéry et Annecy pour le premier et le second degré. En fonction des candidatures, nous étudierons les lieux d'implantation des stages avec les universités.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Pourquoi l'italien n'est-il pas représenté alors que nous sommes une des premières académies pour l'enseignement de cette langue ?

Laurent VILLEROT : Le ministère décide des disciplines sur lesquelles ces postes seront implantés. L'objectif était d'arriver à regrouper des pools d'étudiants pour faciliter l'organisation. L'année dernière seules 2 disciplines étaient concernées : les mathématiques et les lettres. Il est possible que ce dispositif soit étendu à l'italien l'année prochaine.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020
3. Présentation du dispositif AED-prepro
4. **Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
→ Par Gilles SERASSET
5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres
6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021
7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021
8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021
9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale
10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants
11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges
12. Questions diverses

- **La L3 Informatique parcours MIAGE à Valence**
 - **Ouverture en 2015**
 - Soutien IUT Valence
 - Anticipation d'un flux d'étudiants stable en provenance de l'IUT
 - S'ajoutant au flux de L2 locaux
 - Absence d'offre de L3 généraliste dans le domaine en Drôme-Ardèche
 - **Hypothèse de « bon fonctionnement » à 25 étudiants**

5 Promotions

- **Des effectifs relativement faibles**

Effectifs		Diplômés
15 inscrits	2 démissions, 1 échec	12
11 inscrits	100% réussite	11
21 inscrits	1 démission, 7 échecs	13
15 inscrits	1 échec	14
22 inscrits	1 abandon, 2 échecs	19

5 Promotions

- **Mais surtout aucun flux stable identifié**

Effectifs		Diplômés
15 inscrits	6 DUT 4 L2 2 BTS 2 ext.	12
11 inscrits	6 DUT 0 L2 4 BTS 1 ext.	11
21 inscrits	3 DUT 5 L2 2 BTS 12 ext.	13
15 inscrits	2 DUT 4 L2 1 BTS 8 ext.	14
22 inscrits	5 DUT 15 L2 0 BTS 2 ext.	19

- Réalité bien inférieure aux hypothèses d'ouverture (flux stable de ~15 DUT)

- **Projet de transformation de la L3 Valence en parcours alternance**
 - Projet ayant un sens au niveau du territoire
 - Mais pas de soutien de l'IUT
 - → projet non soutenable en l'absence de soutien des composantes locales

- → **Projet d'ouverture de l'alternance en M1, sur Grenoble**
 - Fort soutien des entreprises et des étudiants
 - Projet répondant en partie aux entreprises de Drôme Ardèche
 - Contexte réforme apprentissage et FlexiTLV

Décision

- **L3 MIAGE à Valence non soutenable**
 - Projet M1 alternance sur Grenoble
 - Flux d'étudiants non consolidé
 - Difficultés croissantes de recrutement d'intervenants sur des domaines en tension
- → **Décision CUFR de fermer la L3 à Valence à la rentrée 2020**

Zineb SIMEU-ABAZI : Quel était le volume d'enseignement ? Que deviendront les enseignants qui assuraient ces enseignements ?

Gilles SERASSET : Le volume total est de 600 heures. La L3 est dérogatoire car elle a une charte nationale qui oblige à 600h d'enseignements. Les enseignants sont en majorité issus de l'UFR IM²AG et ont leur service plein ; d'autres cours sont assurés par des intervenants professionnels, contractuels ; il y a également 3 enseignants de l'IUT, tous en sur-service.

Gwenaël DELAVAL : Les enseignants de l'IM²AG ont vu les efforts considérables déployés par Gilles SERASSET et les autres responsables de filière à Valence pour essayer de faire vivre des formations sur ce site. La grande difficulté qu'ils rencontrent consiste à trouver des enseignants prêts à aller en soutien à Valence.

Gilles SERASSET : C'est exact, néanmoins lorsque nous réussissons à convaincre les collègues de venir à Valence, ils sont souvent très heureux d'y être. C'est une vraie problématique, mais ce n'est pas ce qui conduit à la fermeture de la L3 MIAGE.

- Délibérations -

Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021

La suppression du parcours *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises* en L3 au sein de la mention Informatique (Valence) à compter de 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la suppression du parcours *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises* en L3 au sein de la mention Informatique (Valence) à compter de 2020/2021.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020
3. Présentation du dispositif AED-prepro
4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021
5. **Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
→ Par Françoise LERICHE
6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021
7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021
8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021
9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale
10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants
11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges
12. Questions diverses

**LLASIC : création et ouverture en 2020-21
de 2 parcours internationaux de Licence
(Sciences du langage, Lettres modernes)
suite d'études du DU International LLASIC
ouvert en 2019-20**

Françoise LERICHE, directrice de l'UFR LLASIC
Coordinatrice du programme 2+2 UGA-AHNU



Résidence Ouest, mi-juillet 2019 :
accueil de la 1^e promo (2019-20)



Wuhu (Chine), 5 juin 2018 –
présentation de Grenoble et du
programme

Contexte : un partenariat mûri depuis 2016

- Début 2016 : le Vice-Président Relations Internationales de l'UGA est sollicité par l'Université Normale de l'Anhui (Chine) en vue d'établir une **convention-cadre** [MoU] de coopération enseignement et recherche). Il s'agit, à court terme, de **monter un double diplôme de Licence de Lettres modernes**.

Enjeu : développer la francophonie en Chine, augmenter le niveau des enseignants chinois de français

- Mars 2016 : mission du VP Gensel à Wuhu pour rencontrer les partenaires de l'AHNU
- Août 2016 : mission de l'équipe enseignante de Lettres françaises de l'AHNU à Grenoble pour rencontrer le VP RI et l'équipe enseignante de Lettres de l'UGA; échanges sur le **modèle 2 +2 souhaité (Benke 1 et 2 + DU + L3 aménagée)**
- **10 juillet 2017** : mission du Président, du Doyen, du VP RI de l'AHNU à l'UGA : visite du campus, **signature de la convention-cadre** (MoU) de coopération, proposition d'une maquette pédagogique de DU et L3 de Lettres modernes par le LLASIC
- **3-5 juin 2018** : mission à Wuhu de la Directrice de l'UFR LLASIC et du directeur du dépt des Lettres : **finalisation de la convention pédagogique** préparée avec la DGDRTI fixant les **modalités d'admission, scolarité, tarif spécifique**. On ajoute la possibilité d'un parcours « Sciences du langage » alternatif au parcours « Lettres » > diversifier les débouchés (FLE)
- **Nov. 2018** : la **convention spécifique signée par les 2 Présidents** (UGA et AHNU)

Enjeux de l'ouverture des 2 parcours internationaux de L3

- **En vertu de la convention pédagogique signée en novembre 2018 par les 2 Présidents (UGA et AHNU) selon le modèle 2+2 (2 années de Benke / 1 an de DU + 1 an de L3 aménagée), il s'agit de mettre en application à la rentrée 2020 la suite d'études attendue pour les étudiants du DU international ouvert à la rentrée 2019**
- **Le « parcours international » (de Lettres modernes et SCL) est conçu pour offrir**
 - une formation cohérente pour des étudiants internationaux qui ne se destinent ni au MEEF ni à l'agrégation de Lettres modernes, mais à une suite d'études en Master soit en « FLE » (français langue étrangère), soit en Littérature française moderne, soit en traductologie (ici, français-chinois)
 - un dispositif renforcé d'aide à la réussite pour des étudiants internationaux : petits effectifs (pas plus de 20 étudiants dans ces parcours) ; TD « spécifiques » (8 à 18 heures semestrielles selon les cours) pour accompagner/approfondir les cours fondamentaux mutualisés avec les autres parcours) ; suivi individualisé par un responsable de parcours « dédié » ; création de modules optionnels spécifiques (ex: un module de traductologie co-porté avec l'UFR LE)
- **Expérimentation d'un modèle qui pourra ensuite être proposé à d'autres partenaires internationaux > ouverture à l'international de formations de l'UFR LLASIC jusqu'ici conçues pour le cadre national (formation des enseignants, métiers de l'édition et de la culture)**

Gwenaël DELAVAL : Il me semble qu'un certain nombre de contenus vont entrer en concurrence avec le CUEF. Ce dernier est-il prévenu de la création de ces formations ? Par ailleurs les tarifs de formation initiale de 4 538 € me paraissent très élevés pour une troisième année de licence, et en décalage avec le reste des tarifs pratiqués à l'université. Ces frais seront-ils payés par les étudiants ou par les universités d'origine ?

Françoise LERICHE : Le CUEF est partie prenante du DU et non pas des L3 qui sont des formations accréditées des UFR diplômantes. Le CUEF enseigne le FLE, alors que l'UFR LLASIC forme des formateurs en FLE. Les tarifs ont été proposés aux partenaires par la DGD RTI en 2017 en se fondant sur la moyenne des frais de formation des parcours internationaux. Par ailleurs, il existe des programmes similaires à ceux que nous proposons à Lyon ou encore en Angleterre, et dont les coûts sont bien plus élevés. L'année de DU est financée par l'université et l'année de L3 par les parents des étudiants chinois. Le tarif n'a pas évolué depuis 2017, au bénéfice des étudiants qui devaient auparavant souscrire une assurance santé en plus. Ces tarifs correspondent aux frais de l'UFR, notamment pour la création de cours supplémentaires pour de petits effectifs et pour les missions en Chine.

Gwenaël DELAVAL : Les étudiants devraient tous payer quasiment les mêmes frais d'inscription, quel que soit le niveau et le pays d'origine. Nous nous sommes battus l'année dernière au sujet des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers. La comparaison avec d'autres formations d'autres universités n'est pas un argument pertinent pour juger de la création de la formation.

Françoise LERICHE : Ces étudiants ont besoin de dispositifs de réussite qui ont un coût. Ce modèle économique a été proposé sur la base d'une convention signée par les présidents des deux universités.

- Délibérations -

Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres

La création du Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres, ainsi que les tarifs associés, sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	19
Voix défavorables	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	9

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres, ainsi que les tarifs associés.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
→ Par Sophie LOUARGANT
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

Offre de formation : Diplômes d'État en travail social

Département Carrières Sociales

IUT2 Grenoble

Rappel du contexte **Universitarisation des formations en travail social** (Diplômes d'État en travail social passage du grade Bac +2 au grade Bac + 3)

- ◆ **Passage en offre non accréditée en offre accréditée : double agrément Ministère des ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**
 - **L'instruction N° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018** relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements. L'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État en travail social à grade Bac +3. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037324590>
 - **L'Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations** conduisant au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS). <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037996383&categorieLien=id>
 - **L'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019** relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.
 - https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste_20190011_0000_p000.pdf
-

- **Demande d'accréditation pour trois diplômes d'État :**
 - **DEASS** : Diplôme d'État Assistant de Service Social
 - **DEES** : Diplôme d'État en Éducateurs Spécialisés
 - **DETS** : Diplôme d'État Éducateurs Techniques Spécialisés.

 - **Appel d'offre :**
 - Dépôt d'agrément transitoire : autonome 2018 accordée pour 2018-2019
 - Dépôt des dossiers d'accréditations DEGESIP mai 2018
 - Dépôt (AO DRJSCS-Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes) juin-juillet 2018

 - **Résultats :**
 - Double accréditation accordée (retour printemps à l'automne 2019)

 - **Places accordées en avril 2019 :**
 - DEASS- 27 : formation initiale
 - DESS- 40 : formation initiale : 25 // formation continue : 15

 - **Place accordée en octobre 2019 :**
 - DETS- 20 : formation continue
-

- **Double inscription DUT Carrières Sociales et DE en travail social : DEAS et DEES**
 - **Une organisation en 4 UE sur 6 semestres en correspondance avec les Domaines de formation et compétences de la certification RNCP. 180 ects- Grade Bac +3. niveau 6**
 - **Niveau d'accès à la formation :**
 - **Année 1 :** Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.
 - **Année 2- Parcours personnalisés de formation allègement :** L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Diplômes d'État Moniteur Éducateur, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année 1.
 - **Année 3 :** - **Parcours personnalisés de formation allègement :** DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master
 - « Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie ».
-

▪ **Diplôme : Diplôme d'État d'Assistant du Service Social**

▪ **DEASS-Formation initiale**

- **Profession** : Assistante du service social
 - **Volume horaire de la formation** : 1740 heures d'enseignements théoriques & formation pratique 52 semaines (1 820 heures)
 - **Période de la formation** : 6 semestres sur 3 ans
 - **Certification- RNCP : 2517**
- **DUT Carrières sociales + année 3** : **Année 3 : S5-S6- volume annuel** : 320h d'enseignement - **période de stage** : 22 semaines de stage (560h).

▪ **Quatre Unités d'Enseignement**

- UE 1 : Individu et société
- UE 2 : Fondements méthodologiques
- UE 3 : Découverte professionnelle
- UE 4 : Environnement institutionnel

▪ **Quatre domaines de compétences de certifications professionnelles :**

- DC 1 - Intervention professionnelle en service social
- DC 2 – Expertise sociale
- DC 3 – Communication professionnelle en travail social
- DC 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles

▪ **Huit blocs de compétences au niveau grade Bac 3**

- Bloc n° 1 : Intervention sociale individuelle
 - Blocs n° 2 : Intervention sociale collective
 - Bloc n° 3 : Diagnostic social territorial
 - Bloc n° 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial
 - Bloc n° 5 : Expression et communication écrite et orale
 - Bloc n° 6 : Communication professionnelle en travail social
 - Bloc n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

 - Bloc n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires
-

▪ **Diplôme : Diplôme d'État Educateur Spécialisé**

▪ **DEES-Formation initiale**

- **Profession** : Educateur Spécialisé
 - **Volume horaire de la formation** : 1740 heures d'enseignements théoriques & formation pratique 52 semaines (1 820 heures)
 - **Période de la formation** : 6 semestres sur 3 ans
 - **Certification- RNCP : 2348**
- **DUT Carrière Sociales + année 3**
 - **Année 3 : S5-S6- volume annuel : 230h – période de stage : 24 semaines**

▪ **Quatre Unités d'Enseignement**

- UE 1 : Individu et société
- UE 2 : Fondements méthodologiques
- UE 3 : Découverte professionnelle
- UE 4 : Environnement institutionnel

▪ **Quatre domaines de compétences de certifications professionnelles :**

- DC1- La relation éducative spécialisée
- DC2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- DC 3 - Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle
- DC 4 - Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et inter-institutionnelles

▪ **Huit blocs de compétences au niveau grade Bac 3**

- Bloc n°1 : Construction de la relation éducative
 - Bloc n° 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
 - Bloc n°3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif
 - Bloc n° 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif
 - Bloc n° 5 : Expression et communication écrite et orale
 - Bloc n°6 : Communication professionnelle en travail social
 - Bloc n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
 - Bloc n°8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires
-

- **Effectifs :**
 - DEAS : effectif 28 DUT / an par option en DUT puis 27 en année 3 DEAS,
 - DEES : effectif 28 DUT / puis 25 en année 3 DEES

 - **Responsables de formation et du diplôme**
 - DEES & DUT option ES : Karen Toquet, année 3 & Joanna Cohen
 - DEAS & DUT option AS : Xavier Roth, Nasima Moujoud & Véronique Blanc (année 3)

 - **Conseils de perfectionnement sur les filières à l'IUT2 et membre du Conseil de perfectionnement UGA sur les métiers du social.**

 - **Coût de la formation : inscription universitaire + 30 euros d'inscription au DE.**

 - **En partenariat avec le Conseil Régional Aura (subvention annuelle).**
-

▪ DEES

- **Profession** : Éducateur Spécialisé
- **Volume horaire de la formation** : 1450 heures d'enseignements théoriques & formation pratique 60 semaines de stage
- 180 ects- Grade Bac +3
- **Certification- RNCP : 2348**

▪ Quatre Unités d'Enseignement

- UE 1 : Environnement institutionnel
- UE 2 : Individus et sociétés
- UE 3 : Fondements méthodologiques
- UE 4 : Communication

▪ Quatre domaines de compétences de certifications professionnelles :

- DC1- La relation éducative spécialisée
- DC2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- DC 3 - Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle
- DC 4 - Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et inter-institutionnelles

▪ 2 Parcours :

▪ **Parcours 1 : Apprentissage – post bac.**

- Période de la formation : 6 semestres
- Durée de la formation : 3 ans
- Formation : effectif 15

▪ **Parcours 2 : FC**, contrat de professionnalisation, alternance. Allègement de parcours

- Période de la formation : 4 semestres
 - Durée de la formation : 2 ans
 - Formation : effectif 15
-

Formation tout au long de la vie & par la voie de l'apprentissage : Diplôme d'État Éducateurs spécialisés

▪ Niveau d'accès à la formation :

- **Année 1** Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.
- **Année 2- Parcours personnalisés de formation allégement** : L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Diplômes d'État Moniteur Éducateur, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année 1.
- **Année 3 : - Parcours personnalisés de formation allégement** : DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master

▪ **Responsables de la formation et du diplôme**

- DEES- : Aurélie Eymard

- **Conseils de perfectionnement sur les filières à l'IUT2 et membre du Conseil de perfectionnement UGA sur les métiers du social.**

▪ **Coût de la formation**

- Tarif horaire : 10,50 euros / h
 - Coût annuel : base sur 400 h – 4 200 euros
 - Pas d'exonération
-

Marc ODDON : Félicitations pour le travail qui a été fait. Peu d'universités ont 3 diplômes d'Etat prenant en compte des entrées en formation tout au long de la vie, et écrits en blocs de compétences. La responsabilité de l'universitarisation est une réussite au niveau régional.

Virginie ZAMPA : Quelle est la relation entre ces formations et l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS) ? Concurrence ou partenariat ?

Sophie LOUARGANT : L'IFTS et l'Ecole Santé Social Sud Est (ESSSE) de Valence ont conventionné avec l'UGA. Nous sommes partenaires autour du Conseil de perfectionnement. Par ailleurs, tout un travail a été mené concernant l'accréditation, l'UGA ayant été en charge de valider le grade bac+3 de l'IFTS et l'ESSSE Valence avant envoi des maquettes à la DGESIP. Nous nous concertons au sujet des épreuves du diplôme d'Etat.

- Délibérations -

Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021

La mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à compter de 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à compter de 2020/2021.

- Délibérations -

Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021

La mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue à compter de 2020/2021 est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue à compter de 2020/2021.

- Délibérations -

Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021

La mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social à compter de 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social à compter de 2020/2021.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020
3. Présentation du dispositif AED-prepro
4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021
5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres
6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021
7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021
8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021
9. **Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
→ Par Jean-François REDON
10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants
11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges
12. Questions diverses

Tarifs Formation initiale

UFR	INTITULÉ FORMATION	Tarifs FI 2019-2020	Tarifs FI 2020-2021	Commentaires
LLASIC	Master 1 Information et communication parcours communication et management à l'international	5 001, 90 €	5 146 €	5 146 € de prestations et supports pédagogiques (+ droits nationaux) Augmentation liée au coût de fonctionnement de la formation.
LLASIC	Master 2 Information et communication parcours communication et management à international	3 621,90 €	3 766 €	3 766 € de prestations et supports pédagogiques (+ droits nationaux) Augmentation liée au coût de fonctionnement de la formation.
TOUTES LES COMPOSANTES/ DEFI	Dispositif InterVal : étudiant sportif de haut niveau (sport d'hiver niveau international)	800 €	800 €	(+ droits nationaux) Ces frais comprennent un accompagnement par un enseignant coordonnateur de l'UGA qui organise un accompagnement personnalisé, des cours asynchrones par enseignant de l'UGA, du tutorat emploi étudiant, l'accès à des ressources numérisées spécifiques (cours + prise de notes), l'accès à des infrastructures sportives sur des créneaux réservés, et possibilité d'accès à des soins en kinésithérapie ainsi qu'un accompagnement pour la recherche de logement. Dans la plupart des situations ce montant est subventionné (partiellement ou totalement) par les directions régionales des sports/agence nationale du sport, à la demande de l'étudiant.

- Délibérations -

Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale

Les évolutions des tarifs de formation initiale sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les évolutions des tarifs de formation initiale.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020
3. Présentation du dispositif AED-prepro
4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021
5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres
6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021
7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021
8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021
9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale
10. **Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
→ Par Pierrick BEDOUCH, Martin OUDART et Jean-François REDON
11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges
12. Questions diverses

Emplois étudiants de l'Université Grenoble Alpes

Campagne 2021



Un dispositif encadré par décret

Textes applicables :

Articles L811-2 et D811-1 du code de l'éducation

8 types d'emploi :

- 1° Accueil des étudiants ;
- 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- 3° Tutorat ;
- 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 5° Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ;
- 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ;
- 7° Aide à l'insertion professionnelle ;
- 8° Promotion de l'offre de formation.

Cumul de contrats :

Au cours de la même année universitaire, un étudiant peut conclure plusieurs contrats étudiants, avec un même établissement ou avec des établissements différents, dans la limite de la durée effective de travail fixée à l'article D. 811-3.

Une durée encadrée :

- Une période maximale de 12 mois entre le 1er sept de l'année N et le 31 août de l'année N+1
- Une durée effective de travail : 670 heures entre le 1er septembre et le 30 juin / 300 heures entre le 1er juillet et le 31 août

Calendrier campagne 2021

11 mai

- Lancement de la campagne

11 mai
-
5 juin

- Remontée des demandes pour P1/P2/P3 2021 via la plateforme dédiée

Mi-juin

- Comité EE

9 juillet

- Vote en CFVU et notification de l'arbitrage

Automne

- Remontée du budget masse salariale 2021
- Publication des offres à destination des étudiants via la plateforme

2 niveaux de priorité pour refléter la politique de l'UGA

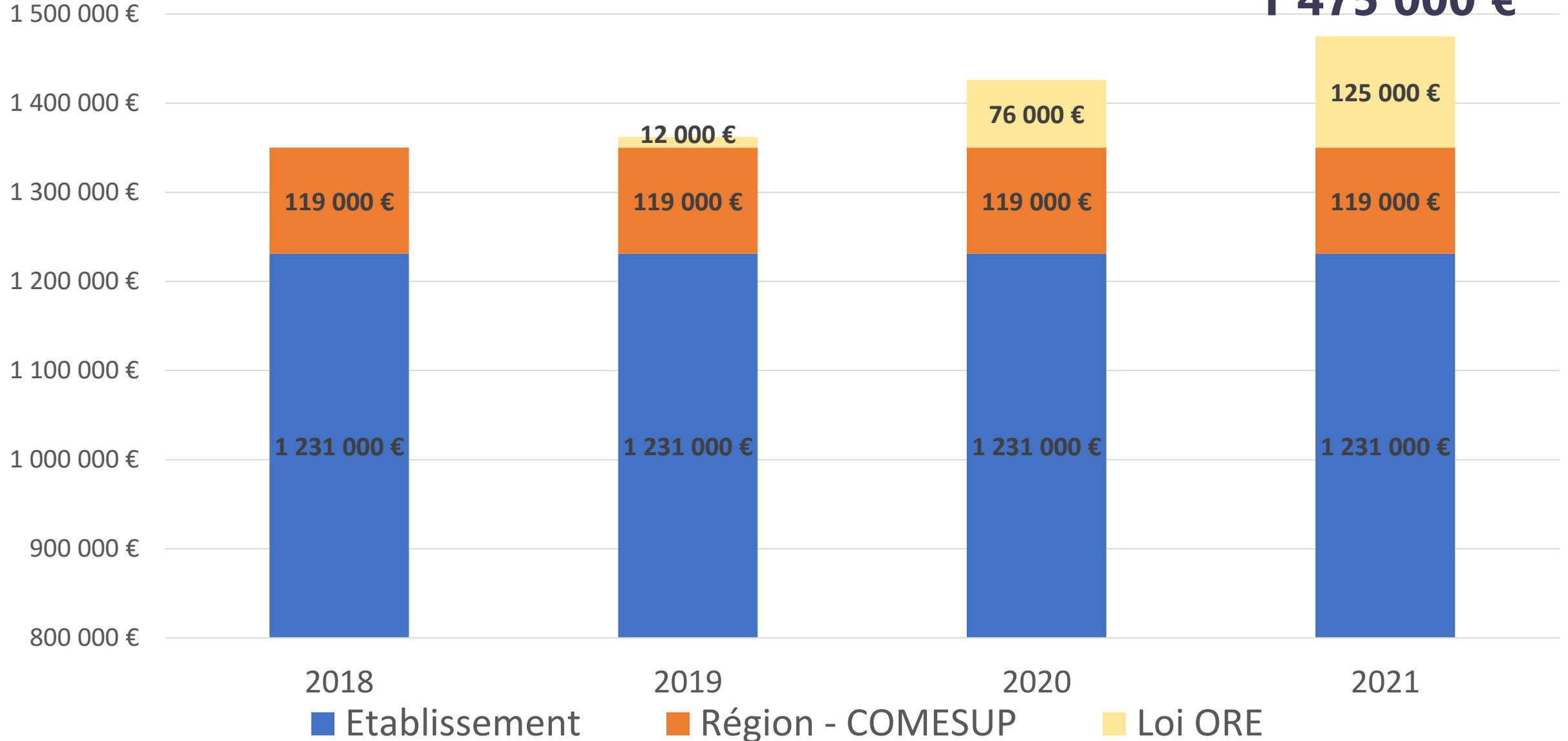
Maintien des priorités 2020 pour 2021

Type d'emploi	Taux brut	Taux chargé*	Priorité
Assistance et accompagnement des étudiants handicapés	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Tutorat	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Accueil des étudiants	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Aide à l'insertion professionnelle	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Promotion de l'offre de formation.	12,13 €	17,09 €	Priorité 2

**Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2020*

Budget emploi étudiant

1 475 000 €



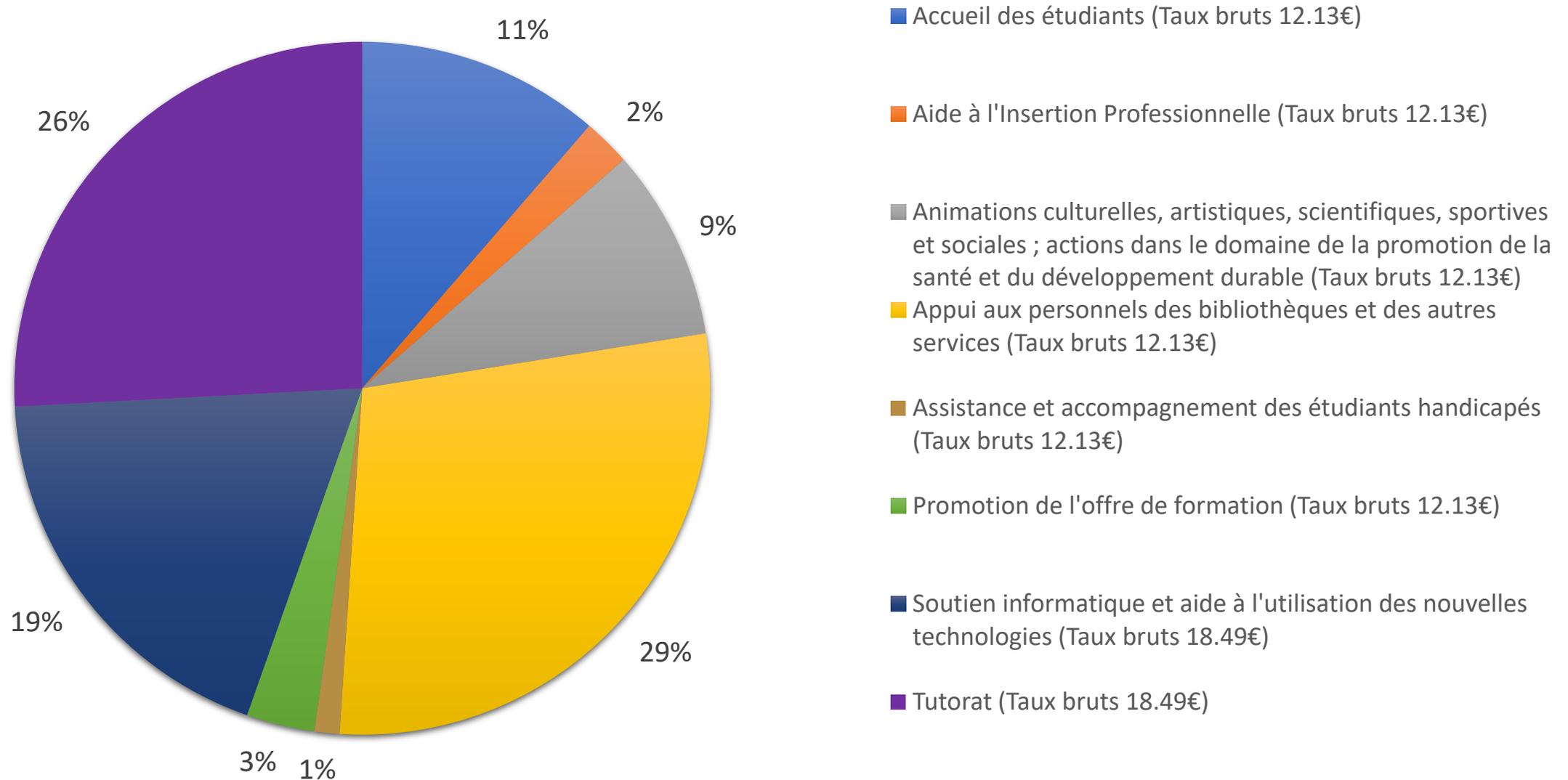
Demandes exprimées pour 2021

- **1 648 783 €** (1 541 511 € en 2020)
- **164 emplois**
- **77 803 heures**

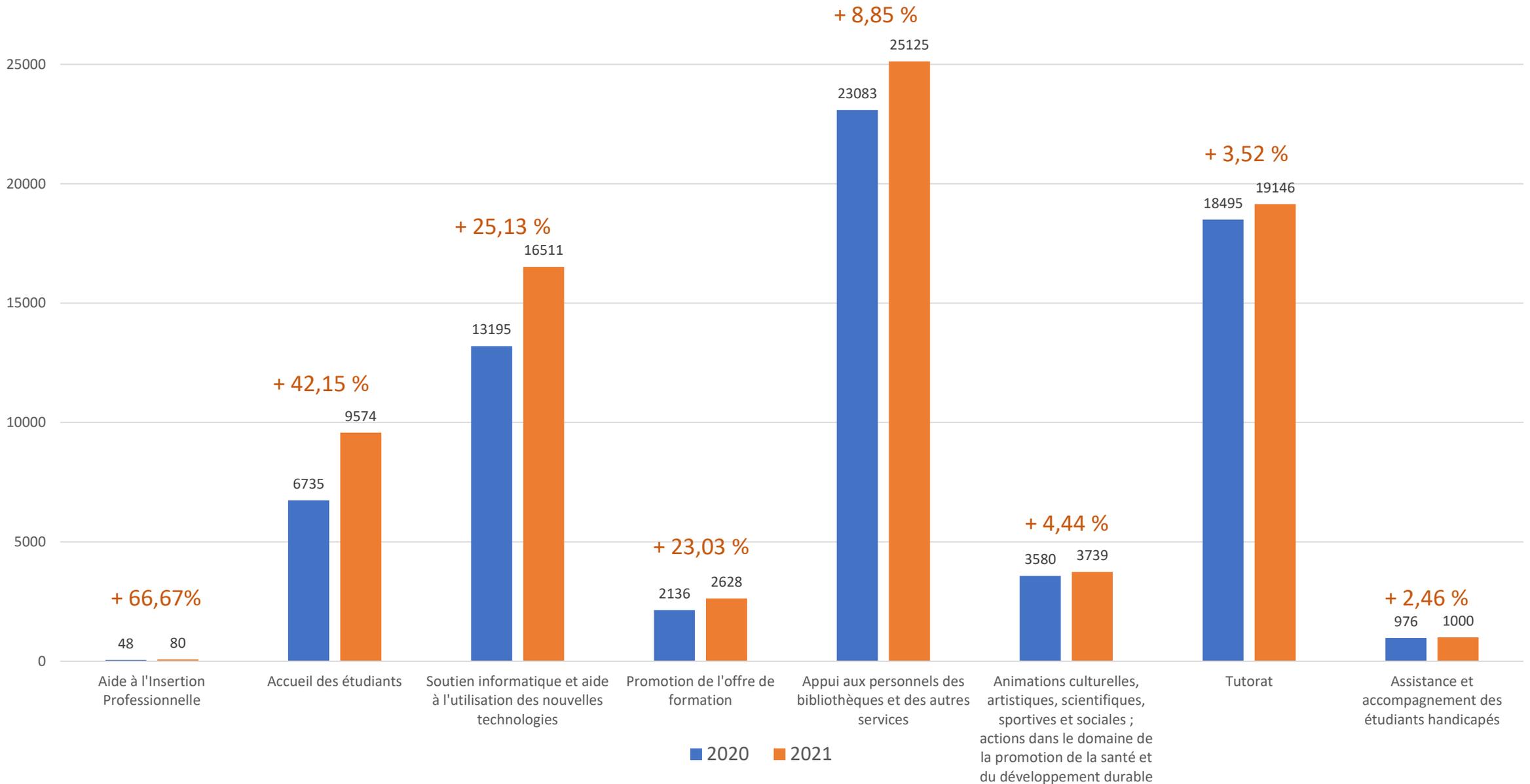
dont 5 emplois exclus car ne correspondant pas au cadre défini par l'article Article D811-1 du code de l'éducation :

- DGD DIT : n°9081 – Assistant-e Coordinatrice de l'université Franco-Italienne
- DGD DIT : n°9087 - Animateur-trice d'événements culturels organisé par l'association INTèGre
- IUT Valence : n°785 - Aide administrative apprentissage
- Mission détention : n°9001 – Emplois étudiants détention
- OSUG : n°5555 - Médiation scientifique autour de la Planeterrella

Répartition nombre d'heures demandées par types d'emplois - 2021



Comparaison demandes accordées en C2020 et demandes exprimées en C2021



Propositions du comité emploi étudiant pour la CFVU

Budget contraint => règles de répartition :

1) **Nouvelle structure :**

⇒ **plafonnement à 60% de la demande.**

Maison de la création et de l'innovation (MACI)

2) **Structures ayant une augmentation supérieure à 10% :**

⇒ **plafonnement à 50% de l'augmentation.**

DSDA, Direction de la Communication, DCCS, DGD DIT, DGD Formation, DGD SI, Polytech Grenoble, IUT Valence, Mission égalité, SDL, UFR LE, UFR SHS.

3) **Ajustement** de tous les emplois **selon la priorité :**

97,5% pour les emplois en priorité 1 (97,5% en 2020)

91% pour les emplois en priorité 2 (91,5% en 2020)

Yasmine TOUHAMI : Les rôles des ambassadeurs de la mission Egalité ne sont pas très clairs. Il existe des étudiants « relais égalité » au sein de l'UGA et nous regrettons qu'ils ne soient pas en lien avec cette mission. Nous aimerions qu'il y ait un rapprochement, une mutualisation avant de voter l'augmentation des emplois étudiants pour la mission égalité. Pourquoi le soutien informatique et le tutorat sont-ils mieux rémunérés que les autres emplois ?

Jean-François REDON : Les tarifs ont été fixés de sorte à prendre en compte le niveau de compétence et de technicité.

Pierrick BEDOUCH : Nous pourrions nous engager dans un travail de réflexion concernant les ambassadeurs de la mission Egalité et les étudiants « relais égalité », et même au-delà de la question des emplois étudiants.

Zineb SIMEU-ABAZI : Nous organisons des concours écrits et certains candidats en situation de handicap ont besoin d'un accompagnement. Est-il possible d'obtenir quelques heures d'emplois étudiants pour cela ?

Jean-François REDON : Ce type de besoin peut tout à fait donner lieu à des heures d'emplois étudiants. Il faut nous faire remonter la demande.

Bernard BRUNET : Pour quelles raisons le budget provenant des financements de la loi ORE est-il en grande augmentation ? Cela va-t-il perdurer dans les années à venir ?

Jean-François REDON : Le financement de la loi ORE a vocation à servir un certain nombre d'actions, dont l'accompagnement des étudiants de licence. En 2019, nous avons mobilisé pour la première fois des crédits ORE. On constate que cette mobilisation était relativement faible en 2019 (12 000 €), est devenue plus conséquente en 2020, et devient ambitieuse en 2021 ; en effet, le contexte de la rentrée sera compliqué

et nous aurons nécessairement besoin de mettre en place un accompagnement beaucoup plus fort que les années précédentes. Actuellement, il n'y a pas d'engagement pour les années suivantes.

- Délibérations -

Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants

La proposition d'attribution des emplois étudiants est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	8
Nombre de votants	34
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution des emplois étudiants.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
→ Par Kevin SUTTON, Marc ODDON, Florence COURTOIS, Marc GANDIT
- 12. Questions diverses**

Retour sur un processus compliqué

- Un processus relancé au mois de février
- Des groupes de travail réunis en mars
- Une restitution prévue en CFVU le 16 avril... reportée au regard des urgences

- Un calendrier organisé initialement pour une remontée des maquettes en octobre
- Une date de remontée repoussée une première fois en novembre
- La nécessité de considérer le contexte d'une rentrée singulière : remontée repoussée à fin février

Une démarche engagée pour demander à la DGESIP la possibilité de reporter d'un an le début de l'accréditation pour les mentions qui le souhaiteraient

Mais un processus qui ne s'est pas interrompu

Dépôt du dossier d'accréditation à l'HCERES le 15 mai

Retours obtenus la semaine dernière : 5 avis défavorables

- 3 Licence Professionnelle (IUT 1)
 - Licence Professionnelle *Installations frigorifiques et de conditionnement d'air*
 - Licence Professionnelle *Métiers du BTP : bâtiment et construction*
 - Licence Professionnelle *Métiers du BTP : génie civil et construction*
- 2 Master (G-INP)
 - Master *Sciences cognitives*
 - Master *Traitement du signal et des images*

Reprendre la concertation sur le cadrage de la partie basse

A la suite des GT de mars : mise en forme des orientations et d'un projet de « kit » pour simplifier le travail des équipes

Aujourd'hui : échanges sur les orientations **pédagogiques** proposées

En septembre : présentation, échanges et vote du cadrage d'ensemble intégrant les aspects de soutenabilité financière.

La base de la réflexion :

- Les textes réglementaires
- Les appropriations UGA votées en CFVU (RDE/MC3)
- L'existant

Objectif central : encourager une plus grande harmonisation des structures des formations UGA (UE créditées de multiples de 3 ECTS par ex)

Orientations proposées

Ambition générale :

- Consolider la qualité de nos formations
- Harmoniser des organisations héritées très hétérogènes
- Laisser la plus grande initiative possible aux équipes pédagogiques
- Encourager la construction d'une culture de l'interdisciplinarité. Réussir l'équilibre entre:
 - L'ancrage disciplinaire de spécialité des formations
 - La prise en compte de la spécialisation progressive
 - La valorisation de la transversalité à travers le supplément au diplôme
 - L'acquisition de compétences transversales

Orientations proposées

Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les Licences que pour les Masters, jusque dans le nombre d'heures total :
 - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en Licence ;
 - inscription dans la continuité de l'existant en master, sans hausse du nombre d'heures.
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

Orientations proposées

Appréciation du principe de spécialisation progressive :

- **En Licence**, la finalité est de permettre une réorientation dans le cours du parcours de l'étudiant, notamment à l'issue de l'année de L1. 3 possibilités identifiées :
 - Une organisation en portail pluridisciplinaire (type DLST)
 - Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences, licence SHA)
 - Une structure en majeure-mineure : la discipline complémentaire représente au moins 9 ECTS sur l'année de L1. La validation des crédits associés et de l'année permet une poursuite d'études dans la formation correspondant à cette discipline en L2.
- **En Master**, la finalité est d'assurer une transition entre les acquis généraux développés en Licence et le thème de spécialisation du parcours. Cela permet d'identifier le socle commun de la mention :
 - Structurer un réel tronc commun à l'échelle de la mention ; nombre d'ECTS laissé à l'appréciation des équipes

Orientations proposées

Langue ou compétence linguistique

Des enseignements de ou en langue vivante étrangère

A minima :

- Licence : 9 ECTS à répartir sur les 6 semestres
- L Pro : un enseignement d'une LVE au cours de l'année
- Master : un enseignement en M1 et/ou en M2

La certification :

- Un décret paru durant le confinement, une mise en place progressive
- Pas de communication du MESRI depuis
- L'affirmation dans le dossier d'accréditation UGA d'un attachement à une certification publique (notamment CLES)

Orientations proposées

Compétences numériques

- Chaque parcours de formation, quelque soit le cycle, devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques.
- Au choix des formations, cela pourra prendre la forme d'UE créditée(s) ou d'activités intégrées dans des UE, identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.
- Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX
- Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

Orientations proposées

Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité, d'une durée minimale de 3 mois

Orientations proposées

Exploration du projet professionnel en Licence

- Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis
- Un enseignement identifié dès la L1 qui pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE

Orientations proposées

Les UE d'ouverture en Licence

- 9 ECTS à répartir sur les 3 années du cycle
- Une brique semestrielle de 3 ECTS qui peut proposer, entre autres et au choix
 - un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
 - un enseignement de sport
 - un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
 - un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis
 - la reconnaissance de l'engagement étudiant

Orientations proposées

Le cas spécifique du dispositif AED Prépro : à partir de la L2

- La formation des enseignants, une mission fondamentale de l'université
- Penser les enseignements crédités d'accompagnement
 - ETC-prépro (premier degré et connaissance du système éducatif)
 - Enseignements relevant de l'exploration du projet professionnel (second degré, découverte de la didactique de la discipline de spécialité)
- Reconnaissance de l'activité en établissement par validation des ECTS dans la formation (au choix) :
 - ECTS associés au stage
 - ECTS associés à l'exploration du projet professionnel (si enseignement d'accompagnement repose sur un ETC-prépro)

Orientations proposées

Les Blocs de connaissances et de compétences

« un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».

- En **Licence** : 6 à 11 blocs
 - 5 BCC transversaux dans les fiches RNCP
 - 1 à 6 bloc(s) disciplinaire(s)
- En **Master** : 6 blocs max. conseillés
 - 4 BCC transversaux dans les fiches RNCP
 - Blocs spécifiques à chaque parcours : proposition 2 max

Orientations proposées

Les Blocs de connaissances et de compétences

Démarche d'accompagnement mise en place

- Un fichier excel pré-rempli avec les blocs par mention
- Les équipes doivent identifier dans cette trame pour chaque BCC les UE qui y contribuent
- Au moins 1 BCC doit être associé à une activité professionnelle en détaillant les modalités d'évaluation en compétences

Bernard BRUNET : J'ignorais que l'UGA était un centre de certification PIX. D'après le cahier des charges de PIX, la certification a un coût ; est-ce qu'un tarif est fixé au niveau de l'UGA ?

Florence COURTOIS : La convention a été signée très récemment, nous n'avons donc pas encore pu communiquer à ce sujet. On peut obtenir une certification - qui est effectivement payante, mais on peut également obtenir une photographie, un état des lieux. L'ambition est que chacun puisse joindre dans son supplément au diplôme, une photographie de ce qu'il sait faire, sans objectif à atteindre, sans certification, et sans payer.

Bernard BRUNET : PIX est un très bon outil pour l'auto-positionnement. J'ai reçu des demandes de la part d'étudiants pour une certification de leur niveau en informatique.

Florence COURTOIS : En ce qui concerne le cadrage de la partie basse de l'offre de formation accréditée, seul le positionnement gratuit est prévu. Il faudra étudier la question de la certification, qui ne correspond pas à l'ambition première du cadrage.

Yasmine TOUHAMI : Les UE d'ouverture seront une réelle opportunité pour les étudiants de s'épanouir avec des thématiques qui les intéressent. Nous espérons que cela sera appliqué dans l'ensemble des UFR afin de permettre à un grand nombre d'étudiants d'en bénéficier. Nous souhaiterions que ces enseignements délivrent davantage de crédits. Pourquoi ne pas mettre en place des semaines banalisées pour l'ensemble des étudiants afin de favoriser l'interdisciplinarité et permettre de participer à des projets transversaux entre différentes formations ?

Qu'est-ce qu'un élément constitutif ?

Kevin SUTTON : L'UE est divisée en enseignements. Un enseignement sans crédit associé correspond à une matière et un enseignement avec

crédits correspond à un élément constitutif.

Yasmine TOUHAMI : Que vont changer les blocs de connaissances et de compétences dans les modalités d'enseignement et d'examen ?

Marc ODDON : Le bloc de compétences permet de valider un ensemble de savoir-agir bien défini ; il s'agit d'un atout, notamment en cas d'interruption d'études, et vis-à-vis du monde professionnel qui sera à même de comprendre ce que vous êtes capable de faire en situation. Les unités d'enseignement sont contributives, c'est-à-dire qu'une UE peut contribuer à plusieurs blocs de compétences. Toutefois, la somme des blocs de compétences ne devient pas la façon d'obtenir le diplôme : il s'agit toujours de valider les UE comme le prévoient les règlements des études.

Yasmine TOUHAMI : La certification obligatoire en langues pour les licences sera-t-elle à la charge de l'étudiant ?

Kevin SUTTON : Je pense que nous pourrons répondre précisément à cette question au début de l'année prochaine.

Jean BRETON : Après la soumission de la partie haute de l'accréditation, certaines directions de composante ont reçu des demandes de précisions mais sans indication de délai pour le retour.

Kevin SUTTON : A l'exception des avis défavorables émis par le HCERES, il n'y a pas d'observations particulières à faire remonter. Le dossier sera ensuite transmis à la DGESIP avec les avis. Nous allons contacter les directeurs de composante dans les prochains jours pour préciser les modalités de remontée.

Jean BRETON : Le nombre d'heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour la licence, fixé entre 1 500 et 1 600 heures, est-il supérieur ou inférieur à ce qui se pratique à l'heure actuelle ?

Kevin SUTTON : Le texte national prévoit au moins 1 500 heures. Dans les faits, nous avons des licences de 1 450 heures et d'autres qui avoisinent les 1 700 heures. En fixant une fourchette de 1 500 à 1 600 heures, nous avons l'ambition d'harmoniser davantage la charge de travail des étudiants.

Thierry PLACETTE : Cette note de cadrage pourrait être l'opportunité d'établir un calendrier universitaire cohérent. Actuellement, les semaines projets ne sont pas banalisées et ne permettent pas aux étudiants de développer des projets. Peut-être faudrait-il n'en retenir qu'une mais la banaliser ? Par rapport à la mise en place d'UE d'ouverture, il faudrait conserver des moments disponibles pour les étudiants. Le jeudi après-midi était traditionnellement dédié au sport, or on constate que les composantes fixent de plus en plus de cours sur demi-journée.

Kevin SUTTON : En tant qu'ancien directeur de composante, je pense qu'il est très compliqué de banaliser une semaine car cela enlèverait toute souplesse dans l'organisation des semestres (en supprimant la 13^e semaine qui est actuellement la seule marge de manœuvre). Par ailleurs, la banalisation d'une semaine générerait des problèmes de locaux. En revanche, ces semaines projets sont des références dans le calendrier universitaire, et l'absence des étudiants pour participer à une UE d'ouverture est considérée comme excusée, sans plus de justificatif à fournir. Les semaines projet permettent de positionner ces activités pédagogiques que l'on souhaite encourager et qui sont rendues prioritaires. Notre ambition est de continuer à renforcer la visibilité de ce dispositif.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Concernant la certification en langues, l'arrêté d'avril n'est pas très clair. Y a-t-il une pression forte sur l'anglais, qui amènerait par exemple des étudiants d'autres langues à passer une certification en anglais ? Les certifications ont un format très particulier, qui implique une préparation. Est-ce que des formations comme LEA et

LLCER devront intégrer ces préparations à la certification ? Par ailleurs, je trouve inquiétant que le diplôme ne semble plus suffire à justifier de la compétence en langues.

Kevin SUTTON : Le réseau des Vice-présidents Formation a fait part de ses réserves, et même de son opposition intellectuelle concernant ce dispositif qui est réduit essentiellement à l'anglais et qui prévoit le recours à des certifications privées sous prétexte de la reconnaissance. Or nous estimons que cette mise en place serait l'opportunité pour développer la reconnaissance d'une certification universitaire française. Les modalités du dispositif demeurent très floues ; la nature de la certification est l'objet de l'appel d'offre lancé par le ministère et pour lequel il n'y a, à ma connaissance, pas de retour. Il n'y a pas une pression très forte pour une mise en place dès l'an prochain.

Marc ODDON : Nous sommes également référent au niveau national pour le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), qui concerne plusieurs langues. Je pense que nous devons nous mobiliser cette année afin que la certification en langues ne soit pas assujettie à une entreprise extérieure, en déployant un certificat cohérent, intégré dans les blocs de compétences de façon transversale sur nos licences.

Caroline BERTONECHE : Du côté de la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur, il y a également une forte résistance envers ces certifications de langues, et y compris concernant la question de la certification de l'anglais.

Fabienne HANS : Je n'ai pas compris la manière dont les blocs de connaissances et de compétences sont acquis.

Marc ODDON : Le porteur du diplôme peut définir les compensations au sein d'un bloc de compétences ainsi que les attentes pour valider le bloc.

Par ailleurs, le cadre prévoit que tous les blocs sont attribués lors de la délivrance du diplôme.

Fabienne HANS : Cela demande un suivi individuel des étudiants, n'est-ce pas ?

Marc ODDON : Tout comme les UE demandent un suivi individuel.

Marc GANDIT : Il faut distinguer la licence du master. Les blocs ont des intitulés assez génériques, qui correspondent à de la pré-professionnalisation.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3^e année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

Suite à la demande qu'avait formulée Yasmine TOUHAMI lors de la séance précédente, Caroline BERTONECHE indique que l'équipe présidentielle a conscience de l'impératif de s'assurer que chacun puisse avoir un masque à la rentrée prochaine, notamment les étudiants précaires.

La séance est levée à 19h35.

Annexes

- 1 – RD du 24 juin 2020
- 2 – Suppression du parcours MIAGE
- 3a – Création parcours Sciences du langage
 - 3b – Enseignements
 - 3c – Annexe financière
 - 3d – Création parcours Lettres
 - 3e – Enseignements
 - 3f – Annexe financière
- 4a – Création 3^e année DEES
 - 4b – RDE
 - 4c – MCC
- 5a – Création des 3 années DEES en FC
 - 5b – RDE
 - 5c – MCC parcours en 2 ans
 - 5d – MCC parcours en 3 ans
- 6a – Création 3^e année DEAS
 - 6b – RDE
 - 6c – MCC semestre 5
 - 6d – MCC semestre 6
- 7 – Tarifs FI